

## LES FRAIS DU CONTRAT SOLUTION ÉPARGNE PROJET

<b>Montant minimal de versement initial</b>	70 €
<b>Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat 2,5 €/an</b>	
<b>Frais annuels</b>	
<b>Frais de gestion du contrat</b>	
Frais des supports	
- Support fonds euros	0,60%
- Support unités de compte	0,90%
- Support Eurocroissance	non concerné
Gestion pilotée ou standardisée	non concerné
<b>Frais de gestion des unités de compte</b>	
1/ Gestion libre	
- Fonds actions (moyenne)	
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	
- Fonds obligations (moyenne)	
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	non concerné
- Fonds immobilier (moyenne)	
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	
- Fonds diversifiés (moyenne)	
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	
2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée	
Modes de gestion	
Prudent	1,79%
Sérénité / Modéré / Vitalité / Horizon	1,85%
Equilibré	1,62%
Dynamique	1,66%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions</i>	non concerné
<b>Autres frais annuels</b>	
Frais forfaitaires	non concerné
Frais proportionnels	
° Frais au titre de la garantie plancher	0,21 % maximum par mois du capital sous risque
° Frais au titre de la garantie exonération des cotisations en cas d'ITD	1,50 % de la cotisation retraite augmentée le cas échéant de la cotisation des garanties bonne fin et capital décès
<b>Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)</b>	
Frais sur versement	4,95% max
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	1 gratuit puis 0,5% des sommes arbitrées consécutivement au changement de profil
Frais d'arbitrage	
proportionnels ou forfaitaires	non concerné
nombre d'arbitrages gratuits par an	
Frais sur les versements de rente	3%
Frais de rachat	5% au cours des 8 premières années du contrat